

Affaires courantes

Les pétitionnaires énumèrent toute une série de raisons pour lesquelles ils s'opposent à la taxe sur les produits et services maintenant à l'étude au Sénat. Ils soutiennent que le Parlement du Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour inciter le gouvernement à renoncer à cette taxe très oppressive, à tout reprendre depuis le début pour faire une réforme fiscale qui soit effectivement juste et équitable, contrairement à cette taxe très cruelle sur les produits et services.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, dans un autre ordre d'idées, j'ai des pétitions signées par des gens qui demandent au gouvernement de s'attaquer au grave problème de la pauvreté chez les enfants. Ils demandent au gouvernement d'appuyer la motion M-254, qui l'invite à négocier avec les provinces les dispositions d'une déclaration complète des droits pour les enfants. Cependant, le gouvernement a rejeté cette motion.

• (1610)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition provenant d'un certain nombre de mes électeurs et ayant trait à l'emprisonnement injuste et abusif de Yi-Shih Leo, citoyen canadien, pour le gouvernement de Taïwan.

M. Leo a été jeté en prison pour avoir parlé des droits démocratiques à Taïwan. Son seul crime est d'avoir exercé sa liberté de parole, qui existe, dit-on, à Taïwan, mais d'une manière telle qu'elle provoque, semble-t-il, l'arrestation de quiconque se risque à l'exercer. Au nom de mes électeurs, je présente cette pétition.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par un bon nombre d'habitants de la circonscription de Kingston et les Îles qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services du gouvernement dans la mesure où elle s'applique aux livres, aux magazines et aux journaux. Ces articles ne sont pas taxés à l'heure actuelle.

En vertu des dispositions du projet de loi sur la TPS, qu'étudie maintenant l'autre endroit, le gouvernement propose de taxer ces articles comme s'ils étaient des produits ordinaires. Comme vous le savez, madame la Présidente, ce sont des écrits et, de façon générale, ils ne sont assujettis à aucun impôt, ni au Canada ni à l'étranger.

Je suis convaincu que ces pétitionnaires qui pressent le Parlement de rejeter les dispositions législatives et réglementaires de la taxe s'appliquant à ces publications seraient estomaqués d'apprendre qu'il appartient maintenant à l'autre endroit et non aux Communes de défendre leurs droits. Néanmoins, ils pressent la Chambre, si elle en a la chance, de faire savoir au gouvernement qu'ils sont mécontents de cette taxe injuste.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 335 Canadiens.

Les pétitionnaires sont pour la plupart des petits salariés qui redoutent les répercussions de la TPS. La plupart d'entre eux sont dans la catégorie de revenu de 20 000 \$ par année. Ils dépenseront de 93 à 95 p. 100 de leur argent pour les biens de consommation, proportion qui ne sera que d'environ 50 p. 100 dans le cas des catégories supérieures de revenu.

Les pétitionnaires considèrent comme une injustice criante qu'on leur inflige la taxe sur les produits et services. Ils ont d'autres sujets de préoccupation, mais ils s'inquiètent surtout du fait que la charge va retomber sur leurs épaules. Contrairement à ce que des députés du parti ministériel ont prétendu ici aujourd'hui, ces contribuables n'y gagneront pas, ils en sont convaincus.

C'est pour moi un honneur de vous soumettre cette pétition, madame la Présidente.

Les pétitionnaires prient humblement les Communes et l'autre Chambre de rejeter la taxe sur les produits et services.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une autre pétition contre la taxe sur les produits et services. Cette pétition m'a été adressée en février, mais je n'ai pas eu la chance de la présenter avant aujourd'hui.

Les pétitionnaires sont catégoriquement opposés à la taxe sur les produits et services. Ce qui les préoccupe tout particulièrement, c'est que cette taxe s'appliquera aux frais de patinage, comme les appointements de l'instructeur, la location d'installations, l'achat de matériel et d'autres dépenses connexes.

Les pétitionnaires s'inquiètent également de ce que le nouveau projet de taxe imposera un fardeau financier considérable à la famille des jeunes athlètes et découragera ces derniers d'apprendre le patinage ou de continuer à pratiquer ce sport. Ils font observer que ce sport fait beaucoup pour la santé physique et mentale des jeunes.

Ils demandent au gouvernement de ne pas mettre en oeuvre cette taxe sur les produits et services, surtout sur les services liés au patinage.